

Département de la Savoie  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU  
CANTON DE LA CHAMBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 9 décembre 2022

Le **DIX NEUF DECEMBRE**

Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués

. en exercice : **27**  
. présents : **23**  
. votants : **26**

**Présents** : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET.

**Absents excusés** : Madame Laure PION  
Monsieur Gérard BORDON  
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Bernard CHENE  
procuration à Monsieur Philippe GIRARD  
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

**Excusé** : Monsieur Yannick LE ROUX

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian ROCHETTE

**OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA C.A.F.**

Le Président expose que, dans le cadre des actions menées envers les familles sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, il est proposé de signer entre la 4C et la Caisse d'Allocations Familiales une Convention Territoriale Globale de services aux familles (C.T.G.) dont un exemplaire de celle-ci a été adressé à chaque conseiller communautaire.

Ce nouveau dispositif se substitue au traditionnel contrat enfance jeunesse. Son objectif est notamment de déterminer des actions pertinentes à mener envers les familles sur la base d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs concernés par ces politiques publiques. La convention détermine les champs d'intervention de la CAF et de la 4C et notamment ceux qui sont à prioriser dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Elle définit également l'engagement de chaque partenaire et les modalités de collaboration.

La convention est conclue pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027. Des fiches thématiques pour chaque domaine récapitulent les actions à mener sur cette période.

Il est rappelé qu'au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic partagé et la définition des priorités d'actions pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés et les plans d'actions ont été réalisés dans le cadre d'une démarche concertée.

Aussi, le Président propose au Conseil communautaire d'approuver la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF qui vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention territoriale globale avec la CAF et les conventions d'objectifs et financements s'y rapportant, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
Bernard CHENE



**La 4C**  
**Communauté de Communes**  
**du Canton de La Chambre**

39 place Jean Vlard - 73130 ST ETIENNE DE GUINES  
Tél. : 04 79 66 26 64

Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>